

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020
Convocation du 10 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt, le quinze du mois de septembre à dix-neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la commune de MOREILLES, dûment convoqués.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

1. **PRÉSENTS** : Mesdames **BARRAUD Marie** – **ROY Annie** – Messieurs **GUINOT Bertrand** – **ROUSSEAU Jérôme** – **BRAND Jackie** – **BOISSINOT Cyril** – **BERTHELOT Christophe**
2. **EXCUSÉES AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mesdames **JOYEUX Martine** (à Monsieur **FARDIN Christophe**) – **AUDOUX Pascale** (à Madame **BARRAUD Marie**) – **FICHET Marina** (à Monsieur **GUINOT Bertrand**)

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme secrétaire de séance, **Madame Marie BARRAUD** conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **PREND acte** des décisions prises par Monsieur le Maire et ses adjoints, dans l'exercice de leurs délégations conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Comptes-rendus des précédents Conseil Municipal du 04 juin, 8, 10 et 31 juillet 2020 sont approuvés à l'unanimité par les personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

- 1- Délibération sur la désignation du délégué PNR
- 2- Délibération CONVENTION PREF acte
- 3- Délibération sur l'autorisation de poursuite DGFIP
- 4- Délibération sur la désignation d'un représentant et d'un délégué du syndicat mixte Vendée Sèvre Autize
- 5- Délibération sur le contrat JVS
- 6- Délibération sur la désignation d'un représentant POLLENIZ
- 7- Délibération sur la commission d'appel d'offre
- 8- Délibération sur la commission de délégation de service public
- 9- Délibération la désignation des délégués du CNAS

-10- Délibération sur la révision des loyers Rue du foyer

-1- Délibération sur la désignation du délégué PNR

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune fait partie du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du marais poitevin et qu'elle y est représentée, conformément aux statuts en vigueur, par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Ces délégués doivent être désignés après chaque renouvellement général des conseils municipaux selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte du Parc Naturel régional du marais poitevin, Madame Marie BARRAUD se présente en tant que titulaire et Monsieur Bertrand GUINOT en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que Madame Marie BARRAUD soit titulaire et Monsieur Bertrand GUINOT suppléant pour la commune de Moreilles auprès du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du marais poitevin ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire le nécessaire.

-2- Délibération CONVENTION PREF acte

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. La commune de Moreilles a déjà signé une convention avec l'Etat afin de dématérialiser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. L'Etat propose une extension du champ de télétransmission pour les actes de commande publique, cela nécessite une modification de la convention @CTES ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette modification de la convention de télétransmission des actes impliquant une extension aux actes de commande publique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à faire le nécessaire.

-3- Délibération sur l'autorisation de poursuite DGFIP

Vu les dispositions du décret n°2009-125 du 3 février 2009

Vu les dispositions de l'article R 1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire explique, pour que le receveur municipal puisse assurer le recouvrement des produits suite aux titres exécutoires que nous émettons, le Conseil municipal doit dispenser d'une manière permanente et générale le Comptable du Trésor Public de Chaillé-les-Marais, de solliciter son autorisation pour l'exercice en tant que de besoin des poursuites par voie de saisie administrative à tiers détenteur (SATD). De plus, aucune poursuite ne sera effectuée pour les sommes inférieures à 500€ par voie de saisie vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le comptable du Trésor Public à assurer le recouvrement des produits de la commune sans l'autorisation au préalable du Maire pour l'exercice en tant que de besoin des poursuites par voie de saisie administrative à tiers détenteur (SATD) ;
- **ACCEPTE** que le comptable du Trésor Public ne fasse pas de poursuite par voie de saisie vente pour les sommes inférieures à 500 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire le nécessaire.

-4- Délibération sur la désignation d'un représentant et d'un délégué du syndicat mixte Vendée Sèvre Autize

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant et d'un délégué du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize chargés de représenter la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Bertrand GUINOT, Maire pour représenter la commune ;
- **DESIGNE** Madame Annie ROY, Conseillère municipale en tant que déléguée.

-5- Délibération sur le contrat JVS

Le contrat passé entre la commune de Moreilles et JVS Mairistem Horizon Cloud Villages arrive à expiration cette année concernant le logiciel d'Etat Civil, finances, élections, ...
La cession licences est de 2 599,20 € HT (investissement), la mise à niveau corrective est de 324,90 € HT (fonctionnement) et l'assistance à l'utilisation de 324.90 € HT (fonctionnement)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le renouvellement du contrat JVS Mairistem Horizon Cloud Villages pour une durée de 3 ans à compter du 01 août 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le contrat et effectuer les démarches nécessaires au bon fonctionnement du logiciel.

-6- Délibération sur la désignation d'un représentant POLLENIZ

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant POLLENIZ chargé de représenter la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** Jérôme ROUSSEAU, 2^{ème} adjoint pour représenter la commune.

-7- Délibération sur la commission d'appel d'offre

VU le Code des marchés publics, et notamment l'article 22 ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat ;

CONSIDÉRANT qu'outre le maire, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin secret.

PREND ACTE

Que la présidence de la Commission d'Appel d'Offres revient à Monsieur le Maire,

Liste déposée

En tant que membres titulaires :

- Cyril BOISSINOT,
- Jérôme ROUSSEAU,
- Jackie BRAND,

En tant que membres suppléants :

- Christophe BERTHELOT,
- Christophe FARDIN,
- Annie ROY,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la création d'une Commission Appel d'Offre ;
- **PROCLAME** la liste des conseillers municipaux élus membres de la Commission d'Appel d'Offre comme suit :

En tant que membres titulaires :

- Cyril BOISSINOT,
- Jérôme ROUSSEAU,
- Jackie BRAND,

En tant que membres suppléants :

- Christophe BERTHELOT,
- Christophe FARDIN,
- Annie ROY,

-8- Délibération sur la commission de délégation de service public

La commission de Délégation de Service Public (CDSP) est l'instance chargée d'analyser les dossiers de candidatures en vue de la passation d'un contrat de délégation de service public, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser leurs propositions et d'émettre un avis sur celles-ci.

Textes de références : articles L.1411-5, L.1411-10, et D.1411-3 à D.1411-5 du CGCT.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas procéder à l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public au scrutin secret.

PREND ACTE

Que la présidence de la commission de Délégation de Service Public revient à Monsieur le Maire,

Liste déposée

En tant que membres titulaires :

- Cyril BOISSINOT,
- Jérôme ROUSSEAU,
- Jackie BRAND,

En tant que membres suppléants :

- Christophe BERTHELOT,
- Christophe FARDIN,
- Annie ROY,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la création d'une Commission de Délégation de Service Public ;
- **PROCLAME** la liste des conseillers municipales élus membres de La commission de Délégation de Service Public comme suit :

En tant que membres titulaires :

- Cyril BOISSINOT,
- Jérôme ROUSSEAU,
- Jackie BRAND,

En tant que membres suppléants :

- Christophe BERTHELOT,
- Christophe FARDIN,
- Annie ROY,

-9- Délibération la désignation des délégués du CNAS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent au Comité National d'Action Sociale (CNAS) auprès duquel la collectivité a adhéré depuis le 01 janvier 2018 par délibération n° D2017_09_26_5.

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10bis, parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex. Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux. Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Christophe BERTHELOT en qualité de délégué élu et Madame Ingrid POTIER en qualité de délégué agent du CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur Le Maire.
- **DESIGNE** Monsieur Christophe BERTHELOT en qualité de délégué élu et Madame Ingrid POTIER en qualité de délégué agent du CNAS.

-10- Délibération sur la révision des loyers Rue du foyer

Nous reportons ce point au prochain conseil municipal.

Séance levée à 23h20

A Moreilles, le 21 septembre 2020

Bertrand GUINOT
Maire de Moreilles

Affiché le 21 septembre 2020

